

---

## **FLASH CCE du 19 septembre 2019**

---

### **Consultation sur le plan de mobilisation pour l'optimisation de la gestion des offres d'emploi de + 30 jours**

**La Direction** commence par annoncer fièrement la signature de l'avenant de révision de l'article 8§4 de la CCN ; un avenant signé par la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC et le SNAP, qui va permettre à la Direction de démultiplier la précarisation dans Pôle Emploi en modifiant :

- le taux d'emploi en CDD,
- les types de contrats à exclure du calcul de ce taux
- le délai de carence entre deux emplois en CDD

Hé oui, ils ont osé signer un recul majeur des conditions sociales en contractualisant l'instauration de la précarité dans Pôle emploi ! Alors ils vous expliqueront que le volume de CDD passe de 5% à 4%, **sans préciser que seuls les CDD pour motif d'accroissement temporaire d'activité (type de CDD peu utilisé dans PE) entreront dans ce taux ! Or, in fine, il y aura bien plus d'emplois en CDD puisque les 1 000 CDD prévus pour ces 3 prochaines années, sont exclus de ce taux !**

Et ce n'est pas tout !

Ils ne vous diront pas :

- que le fait de supprimer les délais de carence entre 2 CDD, fragilise en fait les droits des agents. Le code du travail prévoit la requalification de CDD en CDI, lorsque les délais de carence ne sont pas respectés par l'employeur et donc pour couper court à tout cela, exit les délais de carence ! Avec la complicité de la « majorité classification ». Avènement du CDD à vie ? pour **FO**, organisation syndicale de défense des droits des personnels, d'hier, d'aujourd'hui, et de demain, c'est un recul majeur de nos droits au sein même de Pôle-emploi. La Loi (Travail, ordonnances) a permis ces modifications par simple accord d'entreprise. Il n'y a plus qu'à espérer qu'ils ne puissent jamais signer pour des CDD de chantier dans Pôle-emploi !
- qu'ils cochent la case CDD obligatoire pour entrer à Pôle emploi.

- qu'il n'y a aucune garantie de pérennisation d'emploi pour ces prochains agents CDD, à l'issue de leurs 18 mois (durée minimale), de leurs 24 mois, voire de leurs 36 mois... CDD à vie ?

Par conséquent, concernant la consultation à proprement dite sur « le plan de mobilisation pour l'optimisation de la gestion des offres de + 30 jours » sur lequel sont affectés les 1 000 CDD, **FO** s'interroge sur la nature même de cette consultation ; est-on consulté sur le choix de Pôle emploi d'affecter ces renforts sur l'optimisation de la gestion des offres de + 30 jours, plutôt que sur l'accompagnement des DE..., ? Ou est-on consulté sur les modalités de mise en place de ce plan d'accompagnement des entreprises et in fine des conséquences sur les conditions de travail, les emplois etc... ?

La Direction n'apportant aucune réponse, voulant surtout embarquer les élus du CCE dans une consultation générique, mêlant offre de service (sans les modalités de mise en œuvre détaillées), recrutement de CDD dits de remplacements dont les contours sont flous (il est question de CDD en cascade) et modification majeure d'un article de la CCN..., **FO a exprimé un vote défavorable.**

#### Recueil d'avis :

*SNU : 3 ; CFDT : 5 ; CFTC : 2 ; CGC : 2 ; SNAP : 1 ; CGT : 1 ; **FO** : 3 = 17 votants*

*7 contre (SNU, CGT, **FO**) ; 10 POUR (CFDT, CFTC, SNAP, CGC).*

### **Information sur les évolutions de l'offre de service internationale :**

**La Direction** indique que depuis 2015 (refonte de l'offre de service internationale présentée en CCE en octobre 2015), 17 000 DE ont pu bénéficier de cette offre, une offre de service dématérialisée, et qui satisfait les usagers, selon elle...

Depuis 2016, 7 Equipes Mobilité Internationale (EMI) sont intégrées dans les agences locales de 7 régions (ARA, Grand Est, HDF, IDF, Occitanie, Nouvelle Aquitaine, PACA). Pour les régions sans EMI, un jumelage a été mis en place pour couvrir le territoire national.

Les évolutions de l'offre consistent au rattachement des 7 REP à la Direction générale, l'installation d'un pilotage et d'une animation réseau, de la mise en place d'un socle commun EURES + Canada, sur les pays stratégiques et pays à forte demande(en 2015, chaque équipe s'est vue attribuer des pays cibles, répartis en 2 zones), de la possibilité de traiter les projets multi-destinations.

Bref, entre 2016 et 2019 une offre de service qui évolue et présentée de façon positive par la Direction...en écartant quelque peu, le volet RH...

Ce pourquoi **FO** a mis la focale sur l'évolution RH : 105 agents prévus au départ sur le dispositif et aujourd'hui l'effectif mobilité est à 72 pour 7 500 DE ; **FO** a demandé une actualisation des données entre 2016 et 2019 et par région. **FO** s'est enquis de quel accord OATT sera appliqué aux REP rattachés à la DARI (à priori la Direction répond que les REP pourront garder l'OATT de leur région- à suivre). A propos des jumelages des régions, **FO** a fait état d'une organisation affichée sur intranet, alors que les conseillers mobilité ne sont pas au courant de ces organisations...

Autant d'informations attendues en vue de la consultation du CCE (qui n'était pas prévue et consensus sur la séance !) en Octobre, avant celle des 7 établissements concernés (consultation qui n'était pas prévue non plus au niveau des établissements!).

### **Dévolution des prêts FNOS et CNGASC**

La Direction propose de mettre fin définitivement à ce process au regard de toutes les difficultés rencontrées pour recouvrir les remboursements de prêts reversés aux CE, et devant l'impossibilité d'avoir un état précis établissement par établissement, et ce, pour diverses raisons (fusion des régions, manque de suivi local, mutation des agents,...) au 31 août 2019. Elle décide donc de clôturer le compte, d'arrêter définitivement toute procédure liée au recouvrement des prêts FNOSP ou CNGASC et de reverser la somme, soit 548 472€ au regard de l'effectif des établissements ; soit 10,73€/agent. Les sommes correspondantes seront versées aux CE dès réception de leur RIB.

### **Questions diverses FO**

**Projet de classification agents publics** : un avis attendu du guichet unique au 16 novembre au plus tard. Puis si projet validé par ce guichet,

étape plus ou moins longue, projet examiné au CA, au CCE et Conseil d'Etat.

L'objectif était une application au 1<sup>er</sup> janvier 2020 mais cela est peu probable vu les délais de consultation de ces différentes instances. La DG retravaille un rétro-planning pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> avril 2020. Les mandats CPLU et CPN seront prorogés.

**LAB Représentants Proximité en région BFC :** **FO** a dénoncé l'initiative de la DR Pôle emploi BFC ; celle-ci a « invité » les organisations syndicales à un LAB en vue de définir des modalités de désignation des futurs RP et d'échanger sur le fonctionnement lié à leur la mise en place. **FO** a rappelé les termes de l'accord CSE signé et a exigé le respect de cet accord, les Directions régionales n'ayant aucune prérogative sur les désignations de représentants de proximité puisqu'ils devront être désignés par les élus du CSE en fonction de ce qu'ils auront décidé par délibération votée au CSE.